

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021**

**PRESENTS :** MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERS Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine - SALAUN Silvana - VETIL Christophe

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020 :**

Lecture est faite du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2020. M. Le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

Aucune observation n'étant émise, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

### **NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES - PRESENTATION ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Mme Brigitte PORTIER, Adjointe, indique que notre commune est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. Elle rappelle que depuis 2011, la commune adhère à la charte d'entretien des espaces communaux proposée par le Grand bassin de l'Oust – niveau 4 sur les 5 existants.

M. Yannick LE BORGNE, conseiller municipal, Vice-Président du SMGBO apporte des explications sur le rôle du syndicat, le fonctionnement, les projets. Mme PORTIER fait savoir que depuis 2019, une nouvelle version de la charte d'entretien des espaces des Collectivités existe et invite le conseil municipal à délibérer sur l'adhésion à ce nouveau dispositif.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la nouvelle charte en restant au niveau 4

### **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC SUZANNE BOURQUIN DE JOSSELIN – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 :**

Le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande du Syndicat scolaire du Pays de Josselin pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique Suzanne BOURQUIN pour l'année scolaire 2020-2021. La demande concerne un enfant domicilié à La Trinité-Porhoët et scolarisé dans cet établissement en classe élémentaire. Le montant de la participation sollicitée s'élève à 462,61 €.

Le Conseil Municipal donne une suite favorable à la demande.

### **CONVENTION MULTI SERVICE – FDGDON 2021 – 2023 :**

Mme PORTIER fait savoir que la commune adhère à la convention multi-services FDGDON MORBIHAN (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle indique que celle-ci permet d'accéder à :

- Formations gratuites à la lutte contre les taupes pour les administrés et le personnel communal
- Mise à disposition d'effraies
- Rétrocession de matériel de piégeage à tarif préférentiel
- Programme de réduction des nuisances causées par les pigeons
- Conseils divers auprès des élus, des employés communaux, des administrés, information sur la législation en cours, les moyens de lutte contre les nuisibles.

Le conseil municipal décide de reconduire la convention multi-services avec le FDGDON Morbihan au titre des années 2021 à 2023, pour une participation annuelle de 97,09 € .

## CONTRAT C.E.M. COOPERATION ENTREPRISES MULTISERVICES 56 PLOERMEL – ANNEE 2021 :

Mme Brigitte PORTIER rappelle que depuis 2007, la commune fait appel au C.E.M. de Ploërmel dans le cadre d'un contrat d'entretien des espaces verts dans différents sites de la commune. Elle présente la proposition reçue au titre de l'année 2021 d'un montant de 9 911,84 € HT comprenant les sites suivants : étang, camping, terrain des sports, église, cimetière.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat.

## GRILLE DE PROTECTION POUR LE PUIS DE LA GENARDIERE – PRESENTATION DEVIS :

M. Michel AUTIN, Adjoint, fait savoir que lors d'une précédente réunion du conseil municipal, il avait été décidé de solliciter un devis pour la fourniture d'une grille de protection pour le puits situé au lieu-dit La Génardière.

Il présente le devis établi par M. GUILLEMOT s'élevant à 167,50 € TTC. Le conseil municipal valide le devis.

## TARIFS 2021 :

M. PINEL, Adjoint délégué aux finances, présente une proposition concernant les tarifs communaux à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2021 comme suit :

<b>TABLES ET CHAISES</b>		
la table		2.35
la chaise		0.80
<b>NOMADES DE PASSAGE</b>		
par jour et par caravane		3.40
<b>CAMPING</b>		
adulte		1.70
enfant (- de 12 ans)		0.82
Emplacement – voiture		3.50
garage mort		1.24
Electricité /	Douche	4.32
<b>CIMETIERE</b>		
concession 2 m <sup>2</sup> 15 ans		168
concession 2 m <sup>2</sup> 30 ans		296
concession 4 m <sup>2</sup> 15 ans		337
concession 4 m <sup>2</sup> 30 ans		592
utilisation caveau comm.		53
Plaque granit		53
Conc. 5 ans case ou cave urne		138
<b>PHOTOCOPIES</b>		
A4 RECTO		0.20
A4 RECTO VERSO		0.30
A3 RECTO		0.50
A3 RECTO VERSO		0,60
<b>FAX</b>	la page	1.35
<b>GARDERIE</b>	le quart heure	0.53

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>TRINITAIS</b>	<b>EXTERIEUR</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>		
Associations communales	Gratuit jusque 4 locations/an pour les 2 salles puis 145 €	////////////////////////////////////
utilisation cuisine payante	60 €	
Associations extérieures	////////////////////////////////////	320 €
<b>ECOLE COMMUNALE</b>		
Utilisation cuisine	Salle gratuite 60 €	////////////////////////////////////
<b>PARTICULIERS</b>		
1 repas	190 €	320 €
assemblée générale d'entreprise avec repas	320 €	320 €
2 repas	260 €	380 €
Mariage	380 €	640 €
Vin d'honneur	130 €	190 €
Réunion	////////////////////////////////////	160 €

<b>SALLE PEUPLERAIE</b>	<b>TRINITAIS</b>	<b>EXTERIEUR</b>
VIN D'HONNEUR	100	155
1 REPAS	145	185
2 REPAS	215	290
FORFAIT WEEK-END	285	360
REUNION	/	155
LOCATION VIDEO PROJECTEUR	20	20

- A préciser que pour une location 1 repas, la clé doit être redonnée avant 10 h 30. Le cas contraire, la salle sera facturée pour 2 repas.
- A préciser également que les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle à hauteur de 4 locations par an pour les 2 salles
- Une discussion s'engage pour équiper la salle de la Peupleraie de vaisselle : cette question sera étudiée lors d'une prochaine séance

#### **EXAMEN D'UN DEVIS PHOTOCOPIEUR :**

M. PINEL, adjoint, fait savoir qu'il est envisagé de changer le photocopieur actuel et présente 2 propositions de la société TBI, la première pour une acquisition, la deuxième pour une location.

Le prix d'achat d'un copieur SHARP MX 2651 CR4 est de 4 740 € ht auquel il faut ajouter le contrat d'entretien/maintenance fixé à 0,0035 la copie noir et blanc et 0,035 la copie couleur. Dans le cas d'une location du matériel, incluant le contrat d'entretien/maintenance, le coût s'élèverait à 79 € par mois sur 21 trimestres.

Le Conseil Municipal retient la solution de la location.

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN LOGEMENT DU CABINET MEDICAL - EXAMEN DES DEVIS – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. PINEL fait savoir que la commune poursuit la réhabilitation de ses logements pour pouvoir les proposer à la location. Il indique qu'une famille est intéressée par l'ancien logement du cabinet médical situé 12 bis Place du Martray.

Pour le louer, il est nécessaire de réaliser des travaux d'électricité et de plomberie, pour le confort mais aussi pour répondre aux normes de sécurité. Le Conseil Municipal valide les devis de l'entreprise PHILIPPE : Plomberie 1 833,71 € TTC – Electricité 3 203,24 € TTC – Chauffage 706,20 € TTC - VMC 1 347,50 € TTC.

**DONATION DES TERRAINS RANSON AB 270 ET AB 486 A LA COMMUNE :**

Compte tenu de l'accord écrit de Mme Valérie RANSON, propriétaire, précisant son souhait de faire don des terrains cadastrés AB 270 et AB 486 à la commune,

Compte tenu du courrier de M. Ian GERRARD, également propriétaire de ces mêmes parcelles, donnant son accord pour le don à la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la donation, précise qu'à ce titre, il n'y a pas de diagnostics à réaliser, pas de risque de rescision pour lésion, pas de droit de mutation à titre gratuit applicable, désigne Me BINARD, Notaire à Mauron, pour rédiger l'acte devant intervenir

**AMENAGEMENT D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE (CENTRE DE S- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 :**

La commune est propriétaire de plusieurs locaux Place de la Garaudière. L'idée est de rapprocher l'ancien cabinet dentaire resté libre, avec le Centre de Santé occupé par divers professionnels de santé. Le projet permet d'augmenter la surface dédiée à la pratique des soins et au pôle administratif, de répondre aux exigences prescrites dans le cadre du protocole santé lié à l'épidémie COVID-19, d'achever les travaux de mise en accessibilité.

Le conseil municipal valide les devis établis dans le cadre de ces travaux pour un montant de 13 420,00 € ht avec une marge de 3%, représentant au total un montant de 13 822,00 € ht et sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux DETR 2021 sur la base de 25% soit 3 455€.

**Le Maire,**

**PHILIPPE Michel**